



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 mars 2012 à 20h30**  
**Convocation du 22/03/2012**

**Étaient présents** : LEMIRE Jean André, GARCIA Philippe, MEALLET Bertrand, BETES Françoise, JACQUET Agnès, BLANC Agnès, PATROUILLEAU Christian, ROUSSEIL Leslie, LOPEZ Maria, FAURE Jean François, FERNANDEZ Natacha

**Absents excusés** : NAPIAS Christophe, MORGANTINI Carlo procuration à ROUSSEIL Leslie, ORTIZ GUERRERO Marie.

**Secrétaire(s) de séance** : Mlle Leslie ROUSSEIL

En ouverture le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

**SUBVENTIONS aux associations pour 2012 : Délibération n°01/2012**

Ces subventions sont proposées par la commission Culture Loisirs, présentées par Mme BETES et seront transposées dans le budget 2012 qui sera voté ultérieurement. Ces propositions prennent en compte les projets 2012, mais aussi la trésorerie des associations.

Nom	Montant	Pour	Contre	Abs
ACCA	500,00 €	10	1	1
ACPG (Anciens Combattants)	500,00 €	12	0	0
A.J.C Isle ST Georges	800,00 €	10	0	2
A.R.S	1 700,00 €	9	0	3
ASTA	700,00 €	10	0	2
CLAS	700,00 €	11	0	1
COMITE DES FETES	1 700,00 €	10	0	2
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €	12	0	0
MLCA Beautiran	100,00 €	12	0	0
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	12	0	0
USEP	1 200,00 €	11	0	1

*Lors de ce vote les conseillers membres de conseils d'administration se sont abstenus*

**Délégation d'attributions du conseil municipal au maire: Délibération n° 02/2012(unanimité)**

Monsieur le maire rappelle que par délibération N° 2008/20 en date du 20 mars 2008 le conseil municipal, a délégué, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) certaines attributions de l'assemblée délibérante au maire, lui permettant, notamment, de :

« ... Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

L'article L 2122-22 du CGCT ayant été réformé par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, après en avoir délibéré, monsieur le maire propose de modifier la délibération du 20 mars 2008 comme suit :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, la délégation de ces attributions aux adjoint(e)s auquel(le)s seront délégué(e)s les fonctions se rapportant à ladite attribution et les délégations de signatures correspondantes.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 mars 2012 à 20h30**

**Proposition de délibération contre la libéralisation des droits de plantation : Délibération n° 3/2012(unanimité)**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;  
Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;  
Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;  
Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur  
M. le Maire propose de délibérer contre la libéralisation des droits de plantation.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : Délibération 04/2012 (unanimité)**

Après avoir présenté le compte administratif 2011, Monsieur Le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par M. GARCIA Philippe.

Le Compte Administratif laisse apparaître pour l'exercice 2011:

- un excédent de fonctionnement de 36 962,21 € (recettes 364 985,09 €, dépenses 328 022,88 €) et un excédent d'investissement de 91 747,15 € (recettes 152 924,67 €, dépenses 61 177,52 €)

**COMPTE DE GESTION 2011 : Délibération n° 05/2012 : (unanimité)**

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame la trésorière Municipale, Trésor public de CASTRES GIRONDE.

**AFFECTATION DES RESULTATS : Délibération n° 06/2012 : (unanimité)**

**Fonctionnement**

En tenant compte de *l'excédent reporté 2011* : 264 641 ,35 € + 36 962,21 € = 301 603,56 € sont à affecter.

**Investissement**

En tenant compte du déficit *reporté 2010*, de *l'excédent 2011* - 81 308,58 € + 91 747,15 € = 10 438,57 € sont à affecter en recette d'investissement

*301 603,56 € sont affectés en excédent sur le fonctionnement 2011 et*

*Et 10 438,57 € sont affectés en recette sur l'investissement 2011*

*L'excédent d'investissement à reporter en recettes d'investissement sur le BP 2012 est de 10 438,57 €*

**FIN DE SEANCE à 21H40**